

Le préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de

L'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU ORANGE

pour le phénomène **ORAGES** dans le département de la Charente.

Situation actuelle :

Quelques averses tombent vers la mi-journée, sur le Cognaçais, sur l'Angoumois ainsi que sur le nord Charente. En fin d'après-midi, des orages sont possibles, sur le sud-Charente.

En fin d'après-midi, établissement d'un vent d'Ouest à Sud-Ouest, souvent modéré.

Températures maximales : entre 34 et 37 degrés. Ces températures sont bien au-dessus des valeurs de saison

Evolution prévue :

Un risque orageux est présent dès la soirée. Il s'estompe en cours de nuit, perdurant toutefois jusqu'à l'aube sur la Charente limousine et le Confolentais ainsi que sur le sud du département. De rares averses restent partout possibles.

On attend au maximum jusqu'à 10 millimètres de pluie sur le sud-Charente.

Etablissement, en milieu de nuit, d'un vent d'Ouest modéré, du Cognaçais au Ruffécois ; atténuation ensuite. Températures minimales : comprises entre 18 et 19 degrés.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

→ MAIRIE ←

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'avertir les organisateurs des manifestations de plein air prévues dans leur commune et, en cas de nécessité les interdire ;
- d'évacuer, en cas de nécessité, les chapiteaux, tentes et structures (CTS) ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportements ci-après.

→ SERVICES DE L'ÉTAT ET PARTENAIRES ←

Il est demandé aux services de :

- mobiliser les moyens propres à remplir les missions prévues par le plan départemental

d'alerte météorologique ;

- désigner un représentant prêt à rejoindre le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture en cas de demande ;
- informer leurs agents et la population des conseils de comportements ci-après.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur
- Je me tiens informé et j'évite de me déplacer
- Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés
- J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques

Vous pouvez vous tenir informés des évolutions

De la situation météorologique

- sur le site www.meteo.fr
- au 05 67 22 95 00

À Angoulême, le

Pour le préfet et par délégation,
Le cadre d'astreinte du cabinet

Pierre MAUREL.